

Bulletin d'adhésion

Salsa with S est une association loi de 1901 (N°W751172371) à but non-lucratif.

Prénom*:	Nom*:	□ Ancien adhérent				
Adresse*:						
Code postal* : Tél* : Date de naissance :	Ville* : E-mail* :					
Facebook :	☐ Sal Activité ☐ Etu	rié liant, demandeur d'emploi				
□ Couple (nom):						
SALSA CUBAINE Débutant Inter/Avancé SALSA PORTORICAINE Débutant Inter/Avancé	□ SALSA KIDS/TEENS □ BACHATA	□ ATELIER CHORÉGRAPHIQUE				
Paiement : CHEQUE(S) Nb (règlement possible) Comment ai-je connu l'association Merci de remplir ce bulletin et le reme	jusqu'à 4 chèques) ? □ internet □ bouche a oreil	ment directement en cours ou par courrier :				
www.salsawiths.com -Téléphone :06.	87.46.12.72 - Mail	: salsawiths@gmail.com				
e-mail ou par SMS. Pensez à liker notre www.salsawiths.com: pour en savoir	page facebook pour rester au cou +sur les horaires, tarifs, rappels de ater un certificat médical de non					
Je soussigné(e): de (l	agissant en qualité de Père/l Nom et prénom de l'enfant) :	Mère/Tuteur/Tutrice : , certifie que ntre-indication médicale pour participer à				
Demande aux responsables de l'assoct téléphone auen c d'autoriser leur hospitalisation éventu Nom et téléphone du médecin traitant	as de mesure d'urgence, sinon, e uelle.	n cas d'accident et sur avis médical,				

Date et signature des parents(tuteur(s)) précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Règlement Intérieur

Ce règlement intérieur accompagne les dispositions statutaires de l'Association. Il reste subordonné aux statuts. Il a été approuvé lors de la réunion du Bureau du 02/01/2007.

1 – Adhésion des nouveaux membres :Les trois conditions suivantes sont requises pour être admis comme membre de l'association :- Avoir lu et approuvé les statuts et le présent règlement intérieur. - Etre agréé par le Bureau. - Avoir payé sa cotisation annuelle. Il n'existe aucune condition de nationalité ni de résidence sur le territoire français pour adhérer. Elle n'est recevable que si l'association dispose d'un bulletin d'adhésion rempli avec au moins : le nom, le prénom, l'adresse postale, et si l'adhérent en possède, son adresse électronique principale ; son numéro de téléphone principal & du paiement de la cotisation (sous forme de chèque, de virement bancaire ou de liquide).

Il est rappelé que conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose auprès du Secrétaire de l'association d'un droit d'accès et de rectification des données fournies par lui dans son bulletin d'adhésion. En signant le bulletin d'adhésion, les adhérents s'engagent à ne pas fournir sciemment de fausses informations.

2 - Les Catégories de membres : 1)Les membres actifs 2) Les membres bienfaiteurs : dont la cotisation annuelle ou les dons aident significativement l'association à s'établir durablement 3) Les membres bienfaiteurs bénéficient des droits identiques (mais non supérieurs) à ceux membres actifs 4) Les membres d'honneur : désignées par le Bureau ; ils n'ont pas à payer de cotisation.

Tous les membres s'engagent au respect des statuts et du présent règlement intérieur de l'Association. D'une manière plus générale, les membres de l'association s'engagent à ne pas avoir d'actions ou de déclarations préjudiciables à l'association. En cas de changement d'adresse postale, de numéro de téléphone principal ou d'adresse électronique, l'adhérent en informe le bureau.

- 3 Cotisation : 3.1 Montant : Le montant minimum de la cotisation à l'association annuelle est fixé à 15 € pour les membres actifs et libres, pour les membres bienfaiteurs. Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation. 3.2 Durée : Elle est due pour une année scolaire (du 1er septembre au 31 aout). 3.3 Paiement : Le règlement se fait sous forme de chèque, de virement bancaire ou de liquide. Le trésorier accuse réception du paiement de la cotisation sur demande. En cas de non règlement de la cotisation le 1er janvier une première relance par mail (ou courrier postal en cas d'absence d'adresse électronique pour le membre) sera envoyée par le trésorier. Si aucune cotisation ou réponse n'est reçue avant le dernier jour de février (cachet de la poste faisant foi), un nouveau mail (ou courrier postal, cf. plus haut) sera envoyé par le trésorier avec comme échéance le 31 avril. Si rien n'est envoyé par le membre à cette date (cachet de la poste faisant foi) il sera déclaré radié de fait. La cotisation est réputée acquise par l'association dès son paiement et ne peut donc être remboursée pour quelque raison que ce soit. La qualité de membre actif est acquise ou renouvelée pour l'année par le paiement de la cotisation annuelle. 3.4 cotisation trimestrielle ou annuelle : Le montant de la cotisation pour participation aux cours ne sera remboursée que sous présentation d'un certificat médical de contre-indication pour plus de 3 mois.
- 4 Ethique: L'association est apolitique, areligieuse et indépendante. De ce fait toute action ou déclaration d'un membre impliquant l'association et allant à l'encontre de ce qui est énoncé au paragraphe précédent peut-être assimilé à un motif grave et entraîner des sanctions allant jusqu'à la radiation.
- 5 Perte de la qualité de membre : La qualité de membre se perd par démission, Non paiement de la cotisation annuelle, décès ou disparition, radiation. Chaque membre peut démissionner à tout moment par simple courrier manuscrit et signé, envoyé au Président de l'association. Il est rappelé qu'il ne peut en aucun cas se faire rembourser tout ou partie de sa cotisation annuelle. Le Bureau est seul juge pour estimer la gravité des préjudices et déclarer la radiation d'un membre. La décision de radiation à effet immédiat. Sont considérées (liste non limitative) comme fautes graves encourant une décision de radiation : la diffamation publique de l'association, de ses publications, de ses membres inscrits ou de leurs publications, quel que soit le média utilisé, la promotion du racisme, de la xénophobie, ou de toute forme de discrimination, le non respect des dispositions statutaires ou du présent règlement intérieur.
- 6 Assemblée Générale : 6.1 Convocations et ordre du jour : La convocation et l'ordre du jour de toute Assemblée Générale sont approuvé par le Bureau et envoyés par mail (ou par courrier postal) à tous les membres 21 jours au moins avant la date de la réunion. 6.2 Votes et pouvoirs : Les votes ont lieu conformément aux dispositions prévues à l'article 12 des statuts. Ne peuvent être admis avec voix délibérative à l'Assemblée générale que les membres à jour de leur cotisation de l'année en cours. Les votes par procuration sont acceptés. 6.3 Compte rendus : Les comptes rendus des Assemblées Générales sont communiquées par mail (ou par courrier postal) aux membres dans les deux mois suivant les
- 7 Bureau : il gère les affaires courantes de l'association et applique les décisions prises en son sein et par les Assemblées Générales.
- 8 Site Internet : L'association dispose d'un site internet qui contient le présent règlement intérieur, les modalités pour devenir adhérent ainsi que toutes les informations jugées utiles par le Bureau. Nul membre de l'association ne pourra mettre en cause le webmestre ou le Bureau si le site devait être inaccessible pour une quelconque durée, en raison d'un ou de plusieurs problèmes techniques.

Droit à l'image :

j'a	autoris	e l'assoc	ciation	à	utiliser	des	photos	ou	vidéos	de	groupes	sur	lesquelles	je suis	susceptible	d'apparaître
(n	nais ja	mais en	gros p	lar	ı) pour i	illust	rer son :	site	interne	t un	iquement	t:				

	our illustrer son site internet	uniquement:	suis susceptible d'apparan
	Oui 🗆	Non □	
autre utilisation, le Président doit au oureau.	préalable être consulté et donner	ou nom de l'association à des fins co un avis favorable. Il doit communiquel cier et qui n'émane par du Bureau, do	r par mail son avis aux membres d
Date :	Signature :		

Consentement – enregistrement des données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies sur le bulletin d'adhésion sont enregistrées dans un fichier informatisé par SWS afin de vous identifier en tant qu'adhérent et permettent de vous inscrire à vos activités.

Leur utilisation est interne à SWS, ces données ne sont jamais communiquées auprès d'autres organisations. Elles sont conservées pendant 1 an.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant à l'adresse suivante :

SALSA	WITH S					
62 bis rue Paul Antin, 33800 BORDEAUX						
Ou par mail : salsawiths@gmail.com						
Je soussigné (nom et prénom) :						
autorise l'association Salsa With S à enregistrer mes données personnelles et atteste avoir reçu toutes les informations utiles quant à leur utilisation et à mes droits						
A:	le:					
Signature:						